

**République Française**  
\*\*\*\*\*  
**Meurthe-et-Moselle**

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE**  
**POMPEY**

\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	41

<b>Date de convocation</b> <b>11 Décembre 2020</b>
---

<b>Date d'affichage du compte rendu</b>
---

L'an deux mille vingt, le dix-sept Décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRILIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Odile SCHMITT, Laurent TROGRILIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : William GRAFF, Dominique GRANDIEU, François ROUGIEUX, Alain SOLDNER.

Représentés : Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Magali CLEMENT-DILLMANN par Catherine GUENSER, Carole SALEUR par Denis GODEFROY, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Tarifs 2021 eau pour la commune de Malleloy et tarifs 2021 pour le service public de l'assainissement autonome**

**N° de délibération : 26**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	41	41	0	0	0

**Rapporteur : M. JULIEN**

La gestion du service d'eau de la commune de Malleloy a été reprise en régie par le Bassin de Pompey au 1<sup>er</sup> novembre 2020. Le service était précédemment délégué à l'entreprise SAUR.

De cette évolution, il est proposé de faire varier les tarifs des abonnés du service d'eau de la commune de Malleloy en transformant la part variable et la part fixe qui étaient reversées au délégataire, à titre de sa rémunération contractuelle, en parts facturées par le Bassin de Pompey, pour couvrir les frais d'exploitation du service en régie.

La redevance « consommation eau » évoluerait ainsi de 0.40 € à 1.449 HT et l'abonnement de 4 € à 17.50 € HT/semestre. Cette évolution est sans incidence pour les abonnés.

Il est aussi proposé d'étendre les tarifs applicables en 2020 aux communes de Faulx et Malleloy pour le service public de l'assainissement non collectif à l'ensemble des communes du Bassin de Pompey par rapport au retrait du Bassin de Pompey au 1<sup>er</sup> janvier 2021 du Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome 54 (SDAA54).

Cette extension tarifaire n'a également pas d'incidence pour les abonnés concernés puisque les tarifs ont été calqués sur ceux facturés en 2020 par le SDAA54.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### **Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** les tarifs « eau et assainissement » selon le tableau joint à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et  
an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRILIC